



Accusé de réception en préfecture	2024-176-DGSMM
N° de dossier	2024-176-DGSMM
Date de réception	15/12/2024
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

### QUESTION N°2024-176

#### **FINANCES : RAPPORT DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DES HAUTS DE FRANCE**

#### **RAPPORTEUR :**

Benoît ROUSSEL

Maire de la Ville d'Arques

---

#### **Le conseil municipal,**

Pour rappel, la Chambre Régionale des Comptes des Hauts de France a examiné la gestion de la commune d'Arques des exercices 2017 et suivants.

A l'issue de la procédure, la Chambre Régionale des Comptes a transmis son rapport définitif à la ville d'Arques le 22 juin 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L243-6 du code de Juridictions Financières, ce rapport définitif a été présenté et fait l'objet d'un débat à la plus proche séance du Conseil Municipal suivant la réception du rapport définitif, soit le 12 juillet 2023 ( Délibération N° 2023-110)

En application des dispositions de l'article L 243-9 du code du même code, il est prévu que, dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, le Maire présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la CRC, rapport qui sera ensuite communiqué à la Chambre.

#### RECOMMANDATIONS (Régularité)

- Mettre en place un inventaire physique et comptable des immobilisations et assurer sa conformité avec l'état de l'actif, en application de l'instruction budgétaire et comptable M57 : non mise en œuvre ( page 7)
- Publier, sur le site internet de la commune, les informations financières essentielles ( rapport sur les orientations budgétaires, présentation brèves et synthétiques et notes de synthèses du budget et du compte administratif ), conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales : mise en œuvre partielle ( page 11),

RECOMMANDATIONS : ( Performance)

- Présenter au conseil municipal le projet actualisé de requalification de la friche du centre ville assorti d'un plan Pluriannuel de financement et d'un calendrier : non mise en œuvre ( page 31).

**Après avoir entendu son rapporteur,**

**ARTICLE 1 : PREND ACTE** du rapport de suivi des recommandations de la Chambre Régionale des Hauts de France.

**ARTICLE 2 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Le secrétaire de séance,  
Sébastien DUCHATEAU

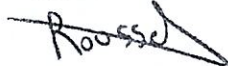


Fait à ARQUES  
Le 16 décembre 2024

Le Maire,  
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
le **19 DEC. 2024** et publication ou  
notification le **19 DEC. 2024**  
Monsieur le Maire



Benoît ROUSSEL



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024**

**Affiché le 17 décembre 2024**

L'An Deux Mille Vingt Quatre le 16 décembre 2024 à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 10 décembre Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **21 présents** pour la question 2024-134, **22 présents** à partir de la question n°2024-135
- **5 absents non excusés**
- **2 absents excusés avec pouvoir**
- **0 absent excusé sans pouvoir**

**Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND**

**Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY**

**Monsieur Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.**